



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des**  
**Députés**

Luxembourg, le 27 juillet 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet du concept « *Bewegte Schule und Maisons relais* ».

Une activité physique dès le plus jeune âge peut non seulement prévenir les maladies cardiovasculaires, les troubles musculo-squelettiques ou le diabète, mais a aussi des retombées positives sur le plan psychologique, social et cognitif. Le fait de faire bouger davantage les enfants aide à augmenter l'estime de soi, et leur permet de s'épanouir, de développer leurs aptitudes communicationnelles et d'élargir leur réseau social. Selon diverses études, ces atouts psychologiques et sociaux contribuent à leur tour à une meilleure performance scolaire.

Le projet pilote « *Bewegte Schule und Maison relais* » a été lancé en 2014. En dehors des cours d'éducation physique hebdomadaires obligatoires, les enfants ont, pendant 15 à 20 minutes, tous les jours l'occasion de bouger et de se dépenser. La deuxième phase pilote a débuté pour l'année scolaire 2016/2017, par l'élargissement du projet à sept écoles supplémentaires.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il nous fournir des informations sur le déroulement de la deuxième phase du projet pilote ?
- Quand se termine la deuxième phase du projet ?
- Quand le Ministre envisage-t-il de généraliser le concept au niveau national ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Nancy Arendt  
Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 18 août 2017



Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

**Concerne: question parlementaire N° 3167 de Madame la Députée Nancy Arendt**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Arendt.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 18 août 2017

Monsieur le Président de la  
Chambre des Députés  
19, rue du Marché-aux-  
Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à  
la question parlementaire N° 3167 de Madame la Députée Nancy Arendt**

**Ad 1)**

Le projet pilote « *Bewegte Schule* » a été mis en œuvre pendant les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016, un suivi scientifique ayant été assuré par l'Université du Luxembourg. Trois écoles y ont participé ainsi que deux écoles de contrôle sans « *Bewegtem Unterricht* », avec un total d'environ 80 enseignants et 700 élèves. Les résultats de ce projet de recherche ont été documentés dans le rapport final « *Bewegter Unterricht in Luxemburg* » par le Prof. Dr. Andreas Bund et Claude Scheuer, Université du Luxembourg, décembre 2016.

Dans une deuxième phase, le projet pilote a été élargi pendant l'année scolaire 2016/2017. Une dizaine d'écoles et quelques maisons relais de l'arrondissement d'inspection 17 y ont participé. Le principe de la participation volontaire a été respecté. Il s'agissait de susciter l'intérêt des écoles quant à l'implémentation du concept « *Bewegter Unterricht* ». Les enseignants des écoles pilotes ont partagé leurs expériences avec le personnel des sept écoles ayant rejoint le projet et ont ainsi éveillé la curiosité des autres enseignants. Ceux-ci ont par la suite participé à une formation continue avant la rentrée scolaire. Pour les enseignants intéressés, une formation continue au sujet de l'approche par « *Bewegtes Lernen* » fut proposée, permettant ainsi d'explicitier prioritairement les effets positifs du mouvement sur les apprentissages des élèves.

Dans les maisons relais, l'activité physique supplémentaire a surtout été intégrée dans la phase de l'aide aux devoirs à domicile. Combiner les devoirs à domicile avec des activités de motricité est un moyen particulièrement utile afin de motiver les élèves à bouger davantage après les cours. Cette approche peut être utilisée pour toutes les matières : lire tout en se balançant, techniques de relaxation avant le passage aux devoirs à domicile ou encore des exercices stimulants tels que le jonglage en sont quelques exemples.

Parallèlement à cela, un groupe de travail a été mis en place pendant l'année scolaire 2016/2017 avec comme objectif à long terme d'élargir le projet « *Bewegte Schule* » au niveau national. Ce groupe est composé de plusieurs enseignants de différentes écoles et de différents cycles, d'une représentante des maisons relais, d'une représentante du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, d'une représentante de la LASEP ainsi que d'un instituteur-ressource chargé de la

coordination du groupe. Afin d'atteindre les grands objectifs, le groupe de travail s'est occupé simultanément de plusieurs missions :

- Élaboration d'un nom ainsi que d'un logo pour le projet ;
- Développement d'un label avec des critères spécifiques pour les écoles et les maisons relais ;
- Création d'une plateforme numérique destinée à l'information et à l'échange et, dans un deuxième temps, d'un site Internet ;
- Organisation d'une journée d'action avec remise du label aux écoles.

## Ad 2)

La deuxième phase du projet pilote vient d'aboutir en juillet 2017. La journée d'actions qui a eu lieu le 15 juin 2017 à l'Institut national des Sports (INS) en présence de 260 enfants provenant de 15 classes des écoles de l'arrondissement 17 en fut le moment fort. Tout au long de la journée, les enfants ont pu participer à divers ateliers mettant l'accent sur le mouvement et la motricité. Ces ateliers ont été animés par le personnel enseignant et des élèves du *Sportlycée*. À l'issue de la manifestation, huit écoles se sont vu décerner le label « *clever move 2017* » en présence du ministre des Sports et du ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Les écoles peuvent recevoir le label « *clever move* » si :

- $\frac{3}{4}$  des enseignants s'engagent à intégrer vingt minutes de motricité supplémentaire par jour dans leurs cours ;
- l'école garantit à chaque enfant son droit à un temps d'activité physique (p.ex. gymnastique, natation, pauses,...) ;
- une réunion de cycle portant sur le thème de la « *Bewegten Schule* » a lieu une fois par trimestre.

La nouvelle plateforme numérique [www.clevermove.lu](http://www.clevermove.lu) a été présentée lors de la journée d'actions en juin. On y trouve des idées d'activités physiques et de jeux pédagogiques, des informations sur les formations continues pour les enseignants et le personnel éducatif ainsi que des informations concernant la journée d'actions.

## Ad 3)

Le début de la phase d'implémentation du projet est prévu pour l'année scolaire 2017/2018. Les anciennes écoles-pilotes et maisons relais sont encouragées à poursuivre leur engagement en tant que « *Bewegte Schule und Maison Relais* ». À cette fin, elles sont soutenues par le groupe de travail de l'année scolaire passée.

De plus, tous les présidents d'écoles ainsi que les directeurs régionaux vont être informés par mon ministère sur le concept « *Bewegte Schule und Maison relais* », sur les possibilités de formations continues y relatives offertes par l'IFEN ainsi que sur la plateforme [www.clevermove.lu](http://www.clevermove.lu). Selon les disponibilités, les écoles intéressées recevront un accompagnement et un soutien de la part du groupe de travail respectivement de la part du SCRIPT.

La décision des écoles et des maisons relais de s'engager sur cette voie ou de postuler pour le label « *clever move* » est à prendre par la communauté scolaire (parents/entité commune/enseignants) et repose sur le principe du volontariat. Cette façon de procéder a fait ses preuves lors d'autres projets à l'intention des écoles fondamentales comme par exemple sur le projet MOBAQ-LUX (*Erhebung der motorischen Basisqualifikationen*).

À partir de janvier 2018, des formations continues placées sous le thème « *bewegend unterrichten* » seront proposées par l'IFEN à l'intention des enseignants des lycées.



Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse